

[Mobilisation des artistes interprètes jeudi 24 juin pour sauver la retraite à 60 ans ! \[1\]](#)

Participez nombreux aux manifestations qui auront lieu dans toute la France, et dont vous trouverez les rendez-vous ici : <http://www.cgt.fr/spip.php?article37486> [2]

Ce jeudi 24 juin est organisée une journée de mobilisation intersyndicale et interprofessionnelle exceptionnellement importante. Il s'agit par une forte pression des salariés et des retraités d'obliger le gouvernement à reculer sur son sinistre projet de réforme des retraites.

Plutôt que de tenter de relancer l'économie et donc l'emploi, accroissant ainsi la rentrée de cotisations...

Plutôt que d'élargir l'assiette des cotisations de manière significative aux transactions financières ou aux revenus du capital...

Le gouvernement décide d'allonger la durée de cotisation et de reporter l'âge du départ à la retraite. Même la pénibilité de certains emplois risquent de ne pas être prise en compte !

Ce sont, encore une fois, celles et ceux qui sont loin d'être les nantis qui payeront le plus lourd tribut !

En quoi cela nous concerne, nous, les artistes-interprètes, qui avons souvent comme vœu secret de mourir sur scène, et qui, de toute façon, pour la plupart d'entre nous, continuerons à travailler aussi longtemps que nous continuerons à décrocher des contrats ?

Pour être tout à fait franc, en dehors du fait que nous sommes des citoyens à part entière, et tout ce qui touche à la vie de la cité nous touche bien sûr aussi, notre intérêt va bien au delà de la solidarité.

Nous avons des raisons bien particulières, en tant que salariés pour la plupart travaillant par intermittence, à nous élever contre cette régression planifiée.

Actuellement nous pouvons percevoir des allocations de chômage, à condition de travailler suffisamment d'heures annuellement, jusqu'à la liquidation de notre retraite, au plus tard jusqu'à 65 ans. On peut même parfois bénéficier du maintien des droits jusqu'à la retraite, au plus tard jusqu'à 65 ans, sans « faire ses heures » chaque année, à partir de 60,5 ans, à condition de remplir certaines conditions.

Mais comme les artistes-interprètes, qui travaillent moins à partir « d'un certain âge », le taux de chômage de la population laborieuse en générale est bien plus important pour les plus de 50 ans. En repoussant l'âge auquel ils peuvent prétendre à une retraite à taux plein, on accroît la charge sur l'assurance chômage. Le maintien des droits aux allocations chômage des artistes sera certainement repoussé aussi, mais plus d'allocations à sortir pendant plus longtemps pour tous ces « chômeurs âgés » entraîneraient quasi-inévitablement une baisse généralisée de la hauteur des allocations.

Les jeunes actifs sont donc aussi concernés, et cela comprend les jeunes artistes, dont bon nombre ne pense pas encore à la retraite, mais compte assurément sur les allocations chômage pour boucler leurs fins de mois !

Nous devons tous être présents dans la rue le JEUDI 24 JUIN.

A Paris, la manifestation partira à 14h de la Place de la République, pour rejoindre la place de la Nation via la Bastille. Le SFA vous donne rendez-vous devant le Cirque d'Hiver (Métro Filles de Calvaire) à 14h.

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

Accès réservé

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

URL source (modified on 22/06/2010 - 08:38): <https://sfa-cgt.fr/news/328#comment-0>

Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/news/328>

[2] <http://www.cgt.fr/spip.php?article37486>